

- Mise en Commune — M. Larodé annonce à l'Assemblée que le Dossier concernant la mise en Commune distincte sera soumis au Conseil Général lors de sa deuxième Session.
- Parkings — Nous devons remercier la Municipalité pour les travaux en cours concernant les parkings.
- Camping — Devant les services rendus par M. Gallais le Président fait voter à mains levées la continuation de la Régie du Camping et comme les années précédentes le montant de la rémunération d'encaissement sera de 10%.
- Eglise — L'Association des Propriétaires est d'accord pour céder à l'Association Diocésaine un terrain sur lequel sera édifiée la future Eglise. M. le Curé donne toutes explications à ce sujet, il indique notamment que le choix s'est porté sur la place dite du Marché. Il est alors convenu d'un prix de vente de 200,000 frs. La Municipalité étant d'accord.
- Subventions — M. le Président demande à l'Assemblée la reconduction de la subvention de 2,000 frs qu'elle accorde au Comité des Fêtes, il espère qu'il sera possible l'an prochain d'augmenter cette subvention.
- Adopté —
Il est envisagé également la reconduction de la subvention habituelle au Syndicat d'Initiative. Adopté —
Une subvention de 100,000 frs est accordée

et la Société Immobilière, ainsi que des réponses de celle-ci transmises au Syndicat par Mr le Préfet.

Il donne également connaissance d'une lettre de Mr le Préfet, en date du 9 mai, portant réponse à la lettre adressée à Mr le Ministre de l'Intérieur, par le Syndicat, le 30 Mars dernier. Cette lettre indique que la Société Immobilière doit prendre toutes mesures utiles pour pallier à l'insuffisance de l'alimentation, en eau potable du lotissement pour l'été prochain.

au sujet des travaux
de réparation des voies.

Il informe ensuite l'Assemblée de ce que la Société Immobilière aurait trouvé extraordinaire de ce que le Syndicat ne lui aurait pas soumis le programme des travaux de réparation de certains tronçons de voies, il indique que c'est au contraire au Syndicat à manifester son étonnement en présence d'une telle prétention. Les travaux ont fait l'objet d'une délibération du Syndicat au cours de sa réunion du 12 Mars, la S. I. était représentée, elle en a donc connu. Celle-ci ayant refusé de participer à la dépense, comme cela lui avait été demandé par les propositions du Syndicat. En 14 Juin 1938, il était normal qu'il décidât souverainement de l'emploi de ses ressources propres.

lettre adressée au
Président par Mr
l'adjoint au Maire

Connaissance est donnée à l'Assemblée d'une lettre que le Président a reçue de Mr l'adjoint au Maire pour l'océan.

Cette lettre demande :

1° Que toutes les questions soumises à l'Assemblée soient l'objet d'un vote par appel nominal, comme cela est prévu, dit-il, à l'article 10 des Statuts. Or, cet article indique bien le nombre de voix dont dispose chaque propriétaire, en raison de la surface de son terrain, mais ne spécifie pas que chaque question mise en délibération doit être sanctionnée par un vote de ce genre. Seul l'article 11 relatif à l'élection des Syndics, prévoit un scrutin à bulletins secrets.

Du reste, même si cela était primé, des votes semblables seraient pratiquement impossibles, des réunions de tant un jour n'y suffiraient pas. L'élection des syndics qui va avoir lieu, dit le Président, va permettre de ce rendre compte de cette impossibilité.

20 M. l'adjoint demande que le Syndicat apporte des comptes détaillés, tant du Syndicat libre, depuis le départ de M. Robert y Font, que du Syndicat autorisé depuis sa création.

Le Président indique que la réponse va être faite en présence de l'assemblée pour que celle-ci se rende compte de l'invalidité d'une telle prétention.

En ce qui concerne le Syndicat libre, une commission de vérification des comptes fut nommée au cours de l'assemblée générale du 10 juin 1935, sur la demande de M. Félétour, élu président au cours de cette même réunion. Commission qui n'avait jamais existé antérieurement.

Lors de la transformation du Syndicat libre en association, Syndicat autorisé, les commissaires aux comptes établirent un rapport détaillé des recettes et dépenses, ce rapport fut présenté à l'assemblée générale du 21 Février 1937 qui l'approuva. Le reliquat des fonds fut porté en recette au budget de 1937.

Quant à la gestion du Président-Directeur, pour les exercices 1937 et 1938, les comptes administratifs de chaque exercice ont été présentés à la commission syndicale qui les a vérifiés et approuvés. M. l'adjoint Branas, ayant signé ces documents, en qualité de syndic représentant la Commune, se trouve mal venu à demander des comptes qu'il a sanctionnés.

Le Président fait remarquer que le Syndicat n'est pas prodigue des deniers de l'association, et appuie cette remarque par la communication de son compte de gestion de l'exercice 1938 en donnant le détail de chaque poste.

Le Président fait connaître qu'il n'a encore reçu aucune demande de candidature pour ces élections, il demande donc que les propriétaires désireux de se présenter veuillent bien

Elections des syndics.

se faire connaître.

Personne ne faisant acte de candidat la séance est suspendue pendant 10 minutes pour permettre aux membres de l'Assemblée de se concerter, et se renseigner, par la lecture des affiches qui ont été placées dans la salle, tant sur le mode de scrutin que sur le nombre de syndics à élire dans chaque catégorie.

A la reprise de la séance M. Derallier fait connaître qu'il va afficher les noms de candidats formant une liste, mais l'Assemblée manifeste l'intention d'avoir à se prononcer sur plusieurs listes, à cet effet, il est demandé aux syndics démissionnaires de se présenter à nouveau, ceux-ci font connaître qu'ils ne sont pas candidats et laissent le soin à l'Assemblée de se prononcer.

Le vote est commencé à 11 heures, et les dépouillements n'est terminé qu'à 13 heures, en raison de cette heure tardive, la séance est à nouveau suspendue pour permettre d'aller déjeuner, elle sera reprise à 14 heures.

à la reprise les résultats de l'élection, sont proclamés, ont obtenu :

M. M. Félitan	166 voix	élu syndic titulaire
Durrieu	116 "	2 ^e
Despujols	113 "	2 ^e
Dumestre	133 "	2 ^e
Courbin	99 "	2 ^e
Messan Roger	85 "	2 ^e suppléant

Bien que les deux derniers n'aient pas obtenu la majorité absolue, ils sont proclamés élus, les membres présents dans la salle étant en nombre si restreint qu'un 2^e tour de scrutin n'est pas possible.

L'élection des syndics appelés à représenter la catégorie des terrains non bâtis n'a pu avoir lieu, les intéressés n'étant pas présents.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire
Ropagne

Le Président
Félix

Adendum au Procès-Verbal du 29 Mai 1939

M. M. Courbin et Messan n'ayant pas obtenu la majorité absolue, devront être soumis à un nouveau scrutin qui aura lieu à une assemblée générale qui sera réunie au cours des vacances pour l'élection des syndics appelés à représenter la catégorie des moy batis.

En conséquence, la catégorie de la propriété bâtie est représentée par M. M. Espagnet, non démissionnaire,

- M. Héloton,
 - M. Durrieu,
 - M. Desprijols,
 - M. Dumestre
- } élus le 29 Mai.

Le Président
A. Héloton

Procès-Verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 13 août 1939.

La séance est ouverte à 10^h10' sous la présidence de M. Héloton, Président-Directeur, M. Dumestre, secrétaire de séance.

Le Président fait connaître que la feuille de présence accuse 139 voix représentées sur 1747. En conséquence, le quorum n'est pas atteint et aucune discussion valable ne peut avoir lieu.

Dans ces conditions, une 2^e convocation sera faite pour le dimanche 3 septembre prochain.

Séance levée à 10^h15'

Le Secrétaire
A. Durrieu

Le Président
A. Héloton

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 3 Septembre 1939

Le trois septembre mil neuf cent trente neuf, à 10 heures, l'Association Syndicale autorisée des propriétaires de Lacanau-océan (Gironde) réunie et régulièrement convoquée, s'est réunie en assemblée générale, sous la présidence de M. Félétou, Président-Directeur, M. Despujols désigné comme secrétaire de séance.

Excusés: M. Espagnat, Broustaut et Ortal, le dernier avait donné pouvoir à M. Nigean pour le représenter tant au nom de la 1^{re} 1/2^{me} qu'à son nom personnel, mais M. Nigean n'étant pas présent lui-même.

Lecture est donnée du P.V. du 29 mai dernier, il ne donne lieu à aucune observation.

Elections

Il est procédé au 1^{er} tour de scrutin pour l'élection d'un syndic titulaire appelé à représenter la catégorie des propres de terrains bâtis.

M. M. Duvergis et Mesone sont nommés scrutateurs.

La feuille de présence accuse 30 voix, le dépouillement donne les résultats suivants:

M. Courbis	29 voix
Bulletin nul	1

En conséquence, M. Courbis, qui obtient la majorité requise est déclaré élu comme syndic titulaire.

Il ne peut être procédé à l'élection des deux Syndics appelés à représenter la catégorie des propres de terrains non bâtis, un seul propriétaire disposant de deux voix, étant présent.

En raison des événements actuels il n'est pas possible de pourvoir à ces deux vacances par la voie ordinaire, il sera donc nécessaire que M. le Préfet y pourvoie d'office, faute de quoi, l'Administration de l'Association

Syndicats autorisés, sera réunie par le Syndicat tel qu'il est constitué actuellement, savoir :

- 5 Syndicats repré^{nt} la catégorie des prop^{ri}étaires bâtis (titulaires)
- 1 " " " " " suppléant
- 1 " " " " " non bâtis
- 2 " " " la St^e Jeanne
- 1 " " " la Municipalité

Procès verbal de cette élection, signé par les secrétaires, est annexé au présent.

Séance levée à 11 heures.

Le Secrétaire,

Le Président

[Signature]

[Signature]

Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 Mars 1940

La séance est ouverte à 10^h20', sous la présidence de M^r Péletou, Président-Directeur. L'assemblée désigne M^r Despujols comme secrétaire de séance.

Se sont fait excuser : M^{rs} Courbin, Chatard, Brousteau, Espagnuet, Hubert, ainsi que M^r Ortal, tant à titre personnel qu'à titre d'administrateur délégué de la Société Immobilière.

Il est procédé à la totalisation des voix représentées par les propriétaires présents; la feuille de présence accuse 113 voix, y compris les 404 de la Société Immobilière, qui avait donné pouvoir à M^r Vigneau pour la représenter.

Le total des voix étant de 1742, le quorum n'est pas atteint.

Il est indiqué qu'une 2^e convocation sera envoyée pour le lundi de Pentecôte, 13 mai 1940 - séance levée à 10^h30'.

Le Secrétaire

Le Président

[Signature]

[Signature]

Procès Verbal de l'assemblée générale ordinaire, du 13 mai 1940. (2^e Convocation)

Le treize mai mil neuf cent quarante, à 9 heures 30', l'association syndicale autorisée des propriétaires de Escauan-Océan (lotissement de la Société Immobilière) dûment et régulièrement convoquée, s'est réunie en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de Mr. Féléreau, Président-Directeur, Mr Desmijols désigné comme secrétaire de séance.

Démission de Mr Espagnak. Le Président fait connaître que par lettre en date du 18 janvier dernier, Mr Espagnak a donné sa démission de Syndic représentant la catégorie des propriétaires de terrains bâtis, pour raison de santé.

Lecture du P.V. de l'assemblée générale des 3-13-39
Rapport du Syndicat

Lecture est donnée du P.V. de l'assemblée générale extraordinaire du 3 septembre 1939, il est adopté sans opposition.

Le Président donne lecture du rapport annuel du Syndicat qui est également adopté sans opposition.

Présentation d'un ordre du jour

M. M. Nardon, Epis et Escoy demandent à présenter un ordre du jour dont le texte suit. M. Nardon en donne lecture à l'assemblée. Mis aux voix par le Président il est également adopté.

Ordre du jour :

« Les propriétaires acquéreurs de terrains de la Société Immobilière de Escauan-Océan, réunis en assemblée générale ordinaire le 13 mai 1940, ont le regret de constater une fois de plus, la carence de la municipalité en ce qui concerne le classement des voies publiques du lotissement, l'avolement vicinal et l'adduction d'eau potable pour l'alimentation de la population habitant cette partie de la Station.

« Considérant que ce lotissement, créé en 1903, va avoir 40 ans d'existence ;

« que les propriétaires ayant acquis leur terrain avant la mise en vigueur des lois de 1919-1924, représentent environ les $\frac{4}{5}$ des propriétaires de ce lotissement ;

95

« qui ils ont payé la quote part du coût de la construction des voies dans la proportion prévue par les "clauses et conditions" fixées par le Conseil d'ad^m de la S.T. les 21 juillet 1903 et 21 novembre 1913 ;

« que ces voies auraient dû être classées automatiquement dans le réseau communal au fur et à mesure de leur ouverture à la circulation publique,

« Considérant que, bien que la loi n'en ait fait aucune mention, M. le Préfet de la Gironde, en approuvant le plan d'aménagement et le cahier des charges, le 21 août 1928, a permis la constitution d'une association syndicale libre, mettant ainsi à sa charge les dépenses qui ne lui incombaient pas ; l'entretien des voies publiques incombant à la collectivité qui reçoit impôts et taxe vicinale, et non aux contribuables riverains, par un surtaxe impôt ;

« qu'à la rigueur on pourrait admettre la constitution d'un tel organisme pour faciliter la cession à la commune des voies et places, le syndicat opérant cette cession au nom de tous les propriétaires intéressés, mais dans ce but seulement.

« Considérant d'autre part que les "clauses et conditions" sus-indiquées ne prévoient pas l'alimentation en eau potable, par les soins du lotisseur, pour les anciens lotis, comme cela est prévu pour les acquéreurs de terrains postérieurement à la mise en vigueur de la loi de 1919-1924 ;

« qu'il appartient donc à la commune d'y pourvoir, mais qu'en raison du chevancement qui existe entre ces deux catégories de lotis, le lotisseur pourrait participer à la dépense, comme cela a été admis antérieurement.

« Considérant enfin que l'article 11 de la loi de 1919-1924 a prescrit que le quart de la surface totale du lotissement serait réservé à titre gratuit, pour les voies et espaces libres, ce qui indique bien que, le Maire exigeant cette réserve de terrains, les voies et places sur lesquels elles sont construites, sont appelées à

entrer dans le domaine public. Tel a été certainement l'esprit de la loi, le législateur n'ayant pas voulu que les propriétaires riverains soient condamnés à perpétuité à entretenir ces voies si telle est la volonté d'une municipalité, ce qui pouvait être le cas pour la municipalité de Cassenau.

« En conséquence, l'assemblée donne mission à son syndicat pour (la Préfecture s'étant déclarée décomisée) intervenir auprès de M. le Ministre de l'Intérieur, afin que le traitement infligé à des contribuables qui alimentent pour plus de 50 % le budget communal, prenne fin dans un délai aussi rapproché que possible; si la loi présente une lacune elle soit être comblée. »

Elections

Il est procédé à l'élection d'un syndic pour représenter la catégorie des propriétaires de terrains bâtis, en remplacement de M. Espagnet démissionnaire.

Le Président abandonne la présidence pour laisser la place au bureau de vote composé de M. M. Durergis, Languey et Espeyre.

Cette élection a donné les résultats suivants :

La feuille de présence accuse un total de 127 voix

abstems 5

bulletins blancs 15

suffrages exprimés 107

ont obtenu :

M. M.	Cascory	73	voix élu.
	Desprat	17	"
	Narbon	7	
	Vigean	3	
	Morasini	2	
	Desprijols	2	
	Féletou	2	
	Branas	1	

Le procès verbal de cette élection est annexé au présent.

Il est procédé ensuite à l'élection de deux Syndics pour représenter la catégorie des propriétaires de terrains non bâtis.

Cette catégorie est représentée dans la salle, seulement par 3 propriétaires représentant 10 voix, dont 7 appartenant à M. Ortal qui est représenté par Mr. Vignau. Celui-ci déclare ne pas vouloir prendre part au vote tant au 1^{er} qu'au 2^o tour de scrutin. Dans ces conditions il ne restait plus que 3 voix détenues par deux propriétaires qui étaient candidats. Le 2^o tour donne donc comme résultat :

M. M. Mame 3 voix élu

Espeyre 3 " élu

Le président reprend sa place et avant de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé, demande à l'assemblée si quelqu'un des assistants a quelques observations ou demandes à présenter.

M. le Maire de Lacanau a pris alors la parole pour justifier l'attitude de la Municipalité à l'égard de l'océan.

Après avoir apporté une critique sur l'administration du Syndicat, il a prétendu que la Municipalité avait fait pour la Station tout ce qu'il était possible de faire, entre autres des dépenses dont le montant se chiffrait par centaines de mille francs, mais sans vouloir apporter des chiffres détaillés et en faisant entrer dans ces dépenses le coût de l'enlèvement des sables apportés sur diverses voies par les tempêtes.

Il a également indiqué, au sujet de l'aduction d'eau potable, que du fait de la guerre les projets avaient été ajournés.

Au sujet des insinuations de M. le Maire, relativement aux documents échangés entre Préfecture, Mairie, Société Immobilière et Syndicat, dont connaissance n'aurait pas été donnée aux assemblées générales, le Président n'a pas eu de peine, en se référant aux P.V. des assemblées générales, que ces insinuations tombaient à faux. Quant aux dépenses de la C.M. de Lacanau au bénéfice de la Station, il lui a été également facile de détruire les assertions du Maire puisque la plus grosse dépense (enlèvement des sables)

avait été ouverte par les subventions demandées par le Syndicat
et versés dans la caisse de la Commune.

En présence de cette mise au point, qui n'était en reste pas
terminée, le Maire a pris son chapeau et n'a pas daigné
entendre les vérités appelées à détruire certaines autres assertions
qu'il avait apportées devant l'assemblée.

A la suite de ce départ la séance a pris fin,
Le Secrétaire, Le Président,

J. H.

A. H.

Procès verbal de l'assemblée générale
ordinaire du 22 avril 1948

La séance est ouverte à 9^h 50 sous la
présidence de M. P. Pichon, Président Secrétaire
M. Durieux, Secrétaire de séance. Ce sont
faits comme M. H. Carbin, Despuy,
Lusca

La feuille de présence accuse 400 voix
sur 450. Le quorum n'étant pas atteint
l'assemblée ne peut valablement délibérer.
Il sera procédé à une seconde convocation
séance tenue à 16 h 1/2
Le Président.

Le Secrétaire
J. H.

Le Président
A. H.

Procès Verbal de l'Assemblée Générale
du 10 juin 1946 (2^e Convocation)

Le dix juin mille neuf cent quarante six, à 10 heures, l'association syndicale autorisée des propriétaires de Lacanau Oléon (Sous-Section de la Société Immobilière) dûment et régulièrement convoquée, s'est réunie en assemblée générale ordinaire sous la Présidence de Monsieur Téletou, Président-Quartier, Monsieur Taubert désigné comme Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire de Lacanau assiste à la réunion et prend place au bureau.

Ce sont excusés M^{me} Despujol et Lescout.

Lettre du PT de l'Assemblée du 13 mai 1940.

Lecture et donnee de ce procès verbal, qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Rapport du Syndicat. Lecture et donnee du rapport moral et de la situation financière; mis aux voix il fut approuvé à l'unanimité.

Élections de Syndics en remplacement de ceux en fonctions dont le mandat est expiré depuis longtemps.

Sélection des deux Syndics habituels et du Syndic suppléant; appelés à représenter la catégorie des propriétés non bâties n'a pu avoir lieu faute des propriétaires de cette catégorie présents à la réunion.

Sélection de la catégorie propriétés bâties a donné lieu aux résultats suivants:

Nombre de voix représentées à l'Assemblée. 99.
ont obtenu:

M M.

Bruy 98. Elu Syndic Ulavac
 Bencheau 93. — do —
 Courby 90. — do —
 Campagne 87. — do —
 Durieux 84. — do —
 Guichoni 83. — do —

Bagney 77. Elu Syndic suppléant
 Procès Verbal du Scrutin, annexé au présent
 Vu et émis par l'Assemblée générale le 13 mai 1940
~~Demande d'un détachement de gendarmes à Lacanau~~

Vœu:

~~Indiquant le Ministère le Maire de Lacanau~~
~~Le Chef de la municipalité fait connaître~~
 La situation de la Station de Lacanau Occéan, dont la
 même qu'en 1940, l'Assemblée réunie le vu et émis lors
 de la dernière réunion le 13 mai 1940, non seulement en
 tous les termes, mais en faisant état de ce que la municipalité
 de Lacanau Médoc veut de réaliser, l'adduction d'eau
 potable par le Bruy de Lacanau.

Comment ces travaux ont-ils été financés?
 1^o A la charge du budget? dans ce cas, les propriétaires
 et habitants de Lacanau Occéan y ont contribué dans
 la plus large mesure, ce qui a été fait pour Lacanau Tille
 dont également avait lieu, pour Lacanau Occéan,
 2^o A l'aide subventions? Il y a eu un certain
 pour qu'il n'en soit pas de même pour nous.

Lacanau Occéan, Station balnéaire qui reçoit
 un nombre considérable d'étrangers et dont la
 population sédentaire s'élève à un chiffre appréciable
 n'a pas moins besoin d'eau potable que
 Lacanau Tille.

Demande d'un détachement de Gendarmes à Lacanau Occéan
 Les propriétaires de villas à Lacanau Occéan

profondément et justement indignés au sujet des pillages qui se sont produits, depuis la libération, et continuent à un rythme inquiétant, d'empêchent qu'un détachement de gendarmerie, soit installé dans la Station, jusqu'à ce que la Sécurité soit revenue normale.

Beaucoup d'entre eux, ont vu le mobilier qui se trouvait dans leur demeure saisi, soit partiellement soit même en totalité.

Certains ont même été pillés à nouveau après avoir remeublé, aussi report. ils dans une grande anxiété.

Ils appréhendent de laisser leurs biens, à la merci de pillards qui se montrent de plus en plus dangereux; les peines légères infligées aux délinquants ^{qu'on a} réussent à arrêter les mariages à recommencer.

Il ya lieu de noter que ce sont les biens de ceux qui n'habitent pas en de façon ordinaire qui sont mis à contribution par les malfaiteurs.

Intéressé

de Dinhuin le Maire de Lacanau.

Le Chef de la municipalité fait connaître, à l'Assemblée, que la municipalité, envisage une entente des trois parties intéressées (Lotaire, Syndicat et Commune) pour régler définitivement les questions litigieuses: classement des vus et adduction d'eau potable).

L'Assemblée espère qu'une entente pourra intervenir et de ce fait tous différends disparaîtront.

Après de l'ajour la séance, l'Assemblée renvoie le Président Teletou de hy achy, un interrompt pendant les onze années écoulées, et l'Assemblée est réunie pour la première fois, comme Président et Honneur de l'Association Syndicale des Propriétaires.

Les nouveaux élus ont procédé à la formation du bureau syndical et ont élu comme

Président Monsieur Guichard et Directeur
 Adjoint Monsieur Durieux
 Séance levée à midi quarante cinq.

Le Secrétaire

Garbet

Le Président

Guichard

Procès Verbal de l'Assemblée Générale
 ordinaire du 27 Mai 1947

La séance est ouverte à 10 heures
 sous la présidence de M. Guichard. Directeur
 Adjoint présents M. Le Moine, M. Cléret adjoint
 M. Durieux Vice Président, M. Etienne Baquely
 et Kiguan

S'excusent fait excuses M. Coste et Bouteau

Le nombre de présents ne peut que
 10 / 10 sur 11 / 1 le quorum n'étant pas atteint
 l'Assemblée ne peut valablement délibérer
 Il sera procédé à une seconde
 délibération convocation
 Séance levée à 11 h

Le Secrétaire

Le Président

P. Guichard

Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 17 Août 1947.

Le dix sept août, mille neuf cent quarante sept, à 10 heures, l'Association syndicale autorisée des Propriétaires de Lacanau Océan (Lotissement de la Société Immobilière) dûment et régulièrement convoquée, s'est réunie en assemblée générale ordinaire sous la Présidence de Monsieur Guichard, Président Directeur, Monsieur Carme étant secrétaire de séance.

Sont présents Monsieur Claret, adjoint officiel représentant la commune, ^{Messieurs} Durieux, vice-président, Campagne, Bénéteau, Paquey, Siquere, représentant la Société Immobilière.

Sont excusés : Messieurs Bergey, maire de Lacanau, Courbin, Drué.

Lecture est faite du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 10 Juin 1946. Ce Procès Verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) Le Président demande alors le relèvement de la taxe syndicale, les ressources syndicales n'étant plus en rapport avec le coefficient du coût de la vie actuelle.

Il demande aux voix, de porter la taxe de 3 francs 50 centimes à 7 francs l'are pour les propriétés bâties et de

de franc 50 centimes à 3 francs 50 centimes l'are pour les propriétés non bâties.

Ce ~~voeu~~ est accepté à l'unanimité.

2) Il demande ensuite une modification des statuts en apportant la date de l'Assemblée Générale de Pâques au 15 Août.

3) Il est demandé également pour la saison un service d'enlèvement journalier des ordures ménagères, en même temps que l'extinction des places et abords de Lacanau Océan.

4) Un garde champêtre ayant pour mission de faire respecter les arrêtés pris au sujet des estivants et de campeurs qui, la plupart du temps, laissent les restes de leur déjeuner où ils se sont arrêtés.

5) Une notification à la Gendarmerie d'avoir à visiter tous les jours la station, d'y faire la police au point de vue circulation, tout au moins le dimanche; de suivre toute affaire qui lui sera signalée en prévision de ne pas laisser dépendre l'insouciance qui existait avant leur venue à Lacanau-Ville.

6) L'affosition à l'Entrée de Lacanau-Océan d'un panneau dirigeant les campeurs vers le Syndicat d'Initiative, qui les dirigera ensuite vers les endroits fixés.

7) De faire placer sur la plage, permettant d'avoir sous la main les appareils nécessaires en cas de voyage, et s'entendre, soit avec les professeurs de culture physique, soit avec le maître baigneur, pour donner immédiatement et vigiles et premiers soins.

8) Remette en état les bas-escaliers rejoignant la plage. Toutes les personnes y venant n'étant pas toujours capables de faire un saut assez prononcé. Remonter un escalier entièrement en sable, et qui se trouve à l'extrémité Nord du boulevard de la Plage.

9) Intervenir auprès des commerçants et du Service de Ravitaillement pour que les estivants aient la possibilité de faire honorer leurs tickets de café, sucre, banane, etc...

10) Suit. Diviser la distribution en 2 secteurs, l'un au nord, l'autre au sud; ceci, afin d'éviter l'embouteillage et d'augmenter la distance des intéressés.

11) Rétablissement de la ligne d'autobus.

12) Activer la reprise des travaux de la Poste, celle existante n'étant plus, depuis longtemps, capable d'assurer un service normal.

Devant les vœux unanimes des propriétaires, une commission composée de neuf membres a été chargée de

poursuivre l'élaboration du projet
tendant à transformer l'acaron
Océan en commun libre.

Ces neuf membres sont:
Monsieur Guichard Président du Syndicat des
propriétaires lotissement Société immobilière,
Monsieur Cap président du Syndicat
d'Initiative, Monsieur Rostein président
du Syndicat lotissement Mathis,
Messieurs Clavé adjoint spécial, Imbert,
Boisselier, ~~de~~ Carma, Leclerc, Larodi.
11. D. Guichard, l'état du lotissement surveillé par le
Comité des Propriétaires, en la séance du 19.08.48. Adopté

L'ordre du jour étant épuisé,
le président lève la séance à
12^h 30 minutes.

Le Secrétaire
J. Guichard

Le Président

R. Guichard

Procès Verbal. Assemblée G^{le} ordinaire
du 22 Août 1948.

Séance ouverte à 12^h 30 sous la présidence
de M Guichard.

80 présents, le quorum n'étant pas atteint. une
Assemblée sera convoquée à quinze jours. le
5 septembre 1948

Le Secrétaire

Le Directeur

107

Procès Verbal. Assemblée Générale
du 5 Septembre 1948 (2^e convocation)

Sur nouvelle convocation, 80 présents -
Assemblée sous la présidence de M^r Guichami
Directeur, M^r & M^{me} de Lacanau étant
présent, la séance est ouverte à 18^h 30.

L'P. V. de l'As. G^l du 17 Août 1947
ayant été lu et approuvé à l'unanimité.

Prenant successivement la parole
M^r Bonnin - Felton - Leclerc - Labeyrie -
Boufasse - Larodi - Humbert - Casan -
Cloche - Carme - Gazel - Vallier
à chaque question. M^r & M^{me} de Lacanau
savoir.

1) Gentairerie pour gardiennage surtout
durant la période hivernale des vitas fermés,
pour éviter les nombreux cambriolages.
et plus de volontaires sont nommés.

l'été. M^r Leclerc. Pagé - Sartier
l'hiver. M^r de Vallier et Fumat

2) Eclairage public. Défectueux à cause
du transport qui trop faible ne peut fournir
au moment des heures de pointe. M^r & M^{me}
doit faire le nécessaire auprès de la Régie et
fournir les lampes nécessaires pour l'éclairage
public.

3) Demande à nouveau, la plantation
de tamaris manquants sur les allées Oréal
que la Municipalité avait promis de faire.

4) Poursuivre. Questions de l'actualité
M^r & M^{me} de Lacanau s'excuse mais annonce l'année

2015

prochain d'une bonne automobile

5. Pour les constructions nouvelles, exige la clause du cahier de charges, qui prescrit le dépôt du projet de constructions diverses.

6. Marque de sécurité de dalle de ciment & service vicinal. Depuis 1939 aucune voie nouvelle, n'a été classée dans le service vicinal, la presque totalité des chemins (P. 500 et moins) restent entièrement à la charge de l'Association.

8. Réclamation concernant la différence de taux, des créances ménagées entre les sections de Vaccarum villa et de l'an

9. Sable P^o de la Plage. Seul à l'état du vote de l'Etat, n'a pu permettre à la Municipalité de faire l'adjudication pour leur entretien. Un camion venant être gracieux et enlever un peu de sable & tant le travail risque d'être long

10. Faire terminer rapidement par la voie préfectorale, la réparation commencée sur la route entre Vaccarum villa et de l'an, à cause du Tang

11. Demande pour la saisie, fonctionnement du téléphone le Dimanche et la nuit. à transmettre à la Direction P.M.

12. Adduction d'eau potable. M^r & M^{lle} M^r Juchaux. Docteur Peyron se rendent à la Préfecture pour soulever cette importante question.

13. Mise en commun. M^r & M^{lle} M^r Juchaux personnellement parties contre. Une nouvelle demande sera présentée au le Comité du front de mer, et à son sein central du Suga. Courmieu.

M^r Cap. Bouvin. D^r Dupont - Lescoul. Bcleri
 Devallier. Portang. Juichant. Couibis, Fontbert.

14. Assemblée g^l. 1^o Lundi de Pâques.
 2^o 1^o Dimanche d'Avant

15. Modification art 11. - Si le quorum n'est pas atteint, le Directeur oue la seance se renouvellera et réunit a nouveau l'Assemblée, cette dernière pouvant valablement délibérer.

16. Sont élus Syndics nouveaux.
 M^r Bru. Dages. Juichant. Parode.
 Lescoul.

Renouvellement syndic -
 sont démissionnaires M^r Durrieu - Juichant
 et Beniteau -

le Conseil Syndical étant donc composé de
 M^r - Baquey - Brun - Couibis - Campagne
 anciens syndics
 et M^r Bru. Dages. Juichant. Lescoul. Parode

Parode

Procès Verbal Assemblée Générale
 du 16. Avril. 1949

Séance ouverte à 21^h sous la présidence
 de M^r Parode
 100 membres représentant 700 voix. Le
 quorum n'étant pas atteint, une 2^e
 assemblée sera convoquée le 16 Juin 1949
 à 20^h 30.

Parode

Procès Verbal. De l'Assemblée
Générale du 4 Juin 1949 (Convocation)

sur convocation de la presse. Et présent
salle du Casino. Séance ouverte à 21^h
par M^r Laroche, Directeur Syndic.

M^r le Maire de Lacanau assiste à la réunion,
lecture du P.V. de l'Assemblée Générale des
5 Septembre 1948.

M^r le Maire fait remarquer, qu'il ne s'agit
pas d'une benne spéciale pour les ordures ménagères
mais d'un camion Dodge. Le reste étant
adopté sans modifications.

M^r le Directeur Syndic proteste contre la
crainte des associés, qui se désintéressent du
travail syndical, usquent de cette façon,
de voir s'anéantir le moteur en marche. sur
500 usants - de factures vides, et se fient
mais sur les places et les promenades. Des
canards chuchotés d'oreille à oreille, sans
personne pour en prendre la paternité.

M^r le Directeur donne connaissance de
la correspondance avec l'Académie et la
Préfecture, au sujet de la salle des écoles, aum
avons nous accepté l'offre de M^r Jarnis. de la
salle du Casino dont nous le remercions.

M^r le Directeur donne lecture du résultat
financier de 1948. Budget primitif 309.290 -
" additionnel 104.991
au total 406.281

Dépenses diverses 1948. 78.142

à reporter Budget additionnel 1949 328.139

" primitif 1949 297.040

Total 1949 625.179

Société Immobilière - Lecture de divers lettres avec M. de Marcellus. la question de la reprise des terres de terrains, liés à la mise de l'eau sous pression. Paiement de la taxe, M. de Marcellus faisant connaître que ne voulant pas de terrains, il ne peut payer la somme de 11.000^f, montant annuel de la taxe.

Après la situation, le Directeur propose de se rendre acquiescer aux terrains pour camping dont l'emplacement sera choisi avec le délégué du C. P. F. - et dont le paiement sera fait par annuités, représentant le montant des taxes dues par la Société Immobilière, étant entendu qu'à ce jour, la Société doit 48 et 49 soit 142.000^f. Adopté à l'unanimité -

Location d'une littorale. Devant les réclamations des estivants et propriétaires, au sujet des cabines de bain et divers inventaires installés sur les perfectives douvant sur la mer -

M. de Haase et le Directeur après entrevue avec M. de Louvain, ces terrains étant la propriété du Bary et forêt, il est entendu que l'association des propriétaires se rendra adjudicataire de la dune littorale devant l'ancien Décan. Le paiement de la redevance sera payé par le chapitre de divers impôts budget additionnel de 1949. Adopté - Le maire ayant été fait et satisfait, accède aux réclamations des propriétaires et des estivants. -

Occupation, trottoirs. L'Assemblée Générale de 1968 avait demandé que pour la saison, les trottoirs soient dégarnis de nichoirs de paille et divers encombrement. Lecture de lettres. A des autorisations

accordés à tous. A ce jour conformément à l'autorisation, sans aucune difficulté, tous les séchoirs ont été entérés.

Divers. Echange lettre avec M^r Marius Maris, au sujet Villa Horette. Écoulement de eaux Chemin de Fer. Devant l'énorme augmentation du transport de la 1^{re} économique et considérant la diminution des Acaduz et Doulos, une protestation sera adressée à M^r le Préfet, et le O. G. S. Reynat sera prié de prendre note de cela devant le Conseil Général à l'unanimité.

++

Attise en commune. M^r le Président fait connaître à l'Assemblée, le processus de cette très vieille affaire, un nouveau domicile établi en conformité de directives préfectorales est prêt. Petition comprenant au moins le 1/3 des électeurs et un plan. Le S. J. de Lacanau Président M^r Gaf. doit joindre une demande à l'envi. M^r Flavit président du lotissement Mathiot, prendra une décision à la prochaine Assemblée. Le dossier sera donc remis au service technique pour suite à donner. Pas d'avis pour M^r Bonny se réservant.

Statuts

En conformité de statuts. suivant l'art 11. La M^r J. Minibilleri désigné comme syndic.

M^r Albert Vigneau et André Tabanoy.

Sables. Avec une grande satisfaction M^r le Président, remercie M^r & Marie pour l'embellissement des sables du Boulevard. et après de pouvoir terminer la fixation. il est entendu que l'association pourra emprunter au Crédit Forestier une somme de 200 à 400.000.

Suivant le montant des besoins, une subvention égale sera demandée à l'Etat. M. & Maire s'engage à verser au budget de l'Association, le montant de arriérés de cette opération, sous approbation, du Conseil Municipal, l'Assemblée G^{de} à l'unanimité donne pouvoir à M. le Directeur Syndic, suivant le statut pour faire la demande de cet emprunt.

Un état sera dressé des divers dégâts sur les routes, et adjugé à M. Sauz adjudicataire de travaux.

Eclairage Public. Un nombre de lanternes s'élèvent sont mises en service aux principaux points de la station de Yamanou. De plus l'Assemblée demande avec instance à M. & Maire de faire un sérieux effort.

Vandalisme. De nombreuses villas ont eu de nombreux cas de bris. Devant les réclamations, à l'unanimité il est décidé que conformément aux statuts M. le Directeur portera plainte contre inconnus, entre les mains de M. le Procureur de la République, pour être mis à jour.

M. le Directeur fait connaître les travaux d'amélioration de la source et du lavoir. —

La réfection et la mise en état des chemins, œuvre du canton de Harot, spécialement au service de l'Association.

La fermeture de la cloche du square d'Etat.

Les syndicats présents à l'élection le Dimanche se réunissent à 11^h. au Syndicat d'Int. durant la soirée à dater du 11 Juin, et se réunissent le Samedi à 18^h. à la disposition de tous.

Yamanou le 23rd 30

Barode

AB

* M. le Directeur fait connaître l'émotion de l'Association lors du transfert de la mairie annexe de l'immeuble de la Rue de Saule à la Villa But. M. le Maire donne connaissance des tractations immobilières avec divers propriétaires. Le Syndic Directeur offre de construire aux frais de l'Association un local semblable à celui du S. I. faisant le pendant du susdit pavillon. Le Conseil Municipal réservant la question a pu louer une partie de la Villa de Ros, qui a fait installer la Mairie annexe au centre de l'agglomération.

Procès Verbal, Assemblée Générale

du 10 Avril 1950

Séance ouverte à 10^h 30 sous la présidence de M. Varodi

140 membres représentant 80 voix - le quorum n'étant pas atteint une 2^e assemblée sera convoquée pour le Dimanche de Pentecôte le 18 Mai 1950 à 11^h Hotel de la Forêt.

Procès Verbal d'Assemblée Générale
du 18 Mai 1950 (Convocation)

Sur convocation de la Prés. 40 présents Hotel de la Forêt, Séance ouverte à 11^h par M. Varodi. Directeur Syndic M. le Maire de Lacanau assiste à la séance.

Lecture du P.V. de la réunion du 4 juin 1949 adopté sans modifications.

Le Directeur remercie M^{rs} la Propriétaire de l'Hotel de la Forêt, qui met à disposition de l'Association sa salle à la disposition de l'Association.

Le Directeur donne connaissance de la situation financière et des budgets de 1949-1950.

1949. Budget primitif	297.040
" additionnel	228.139
	<hr/>
Total.	525.179
Dépenses Diverses 1949	226.726
	<hr/>
à reporter additionnel 1950	298.453
Primitif	228.453
	<hr/>
Total 1950	526.906

Le Directeur fait remarquer la diminution du budget de 1950. environ 100.000 de moins à l'additionnel que 1949. toutefois cette avec aucune modification ne sera apportée aux taxes.

Le Directeur fait connaître les travaux de voirie, réfection, empierrement, et revêtement à neuf de certaines rues. Plantation. Jardin. Fuyot. Place blanches, Rue du Casino.

Il avise M & Maire qui en état de ces routes lui sera adressé, afin de demander l'intégration dans le service vicinal de la Commune de Lacanau Médoc.

M & Maire transmettra, à M^r l'ingénieur du Service Vicinal, et au C. M. pour étude -

Mr le Directeur fait connaître que le Sr Immobilière, a pu reprendre la vente de ces terrains, en bloquant une partie de fonds pour la construction d'un château d'eau devant un jour assurer la distribution d'eau sous pression dans Pacanau. Daian.

Mr le Directeur parle à la commission de l'Assemblée, que Mr de Marcelles a gratuitement mis à la disposition de l'association les terrains et dens de l'ancien Pasquis pour camp de camping. Et l'unanimité l'Assemblée remercie Mr de Marcelles.

Le Directeur fait savoir que l'association a fait installer une pompe, de laquelle part un construction. Mr le Maire sera fier d'accorder toutes autorisations nécessaires.

Il est parlé à la commission de l'Assemblée que la commission de sécurité ayant refusé le bail de Mr Hariaz, M. Sibal, pour faire un cinéma - ce dernier a l'intention de créer un marché couvert. L'association est d'accord aux conditions que le cahier de charges sera observé, et les règlements d'hygiène soient observés strictement - Mr le Maire complètement d'accord au sujet de l'hygiène.

La question de l'enlèvement des sables du Boulevard de la Plage étant à nouveau abordé. Mr le Maire donne toutes explications. après l'enlèvement des sables devant être faits par des semis et plantations, ce travail ne pourra utilement être fait qu'après la saison.

L'adjudication sera donnée vers fin Juin provisoirement le travail pour Octobre 1955.

Sur intervention de M^r Bru, concernant le 3^e escalier, descendant la Ville Haute, M^r le Maire ne promet rien pour cette œuvre, à cause de travaux de nivellement de terrain.

Il est réclamé la réparation des Bancs de allée Orbal.

Le Directeur réclame de nouveau à M^r le Maire pour l'importante question du Bourcier, mais surtout que lors l'implantation de ces Bourriers, sous sa forme actuelle, plusieurs hectares fut du cimetière étant absolument garnis de tous objets interdits provenant de l'implantation des ordres métriques.

M^r le Maire doit voir lui-même sur place, et s'engage à prendre toutes mesures utiles.

Le Directeur fait connaître que grâce à M^r de Stalle, Lacombe, Delan a de nouveau sa ligne d'autobus, les Ponts et Chaussées ayant autorisé au 1^{er} Mai au 30 Oct.

M^r le Directeur dit voir M^r le Maire de Sp. si il serait possible de faire partir la ligne de l'Hotel Jolineau, au lieu de la Place St. Guet.

En conformité des Statuts, et par suite de la démission de M^r le Syndic Souibin, sont élus à l'unanimité les suivants: M^r Baquey - Bruen - Campagne.

à remplacement de M^r Souibin - M^r Bancan

M^r le Directeur rapidement refait l'historique de la demande de min^{er}, couverte par lettre à la Préfecture, enquête couverte et inscrite au mois de sept 49. Election Bureau Syndical du 12 Février 1950.

M^r le Directeur demande à M^r Bancan président du Bureau Syndical, des précisions sur les travaux.

de la couronnes,

M. Clavel fait connaître les limites acceptées
entre les parties, limite propriétaire à l'avant le long
par feu du long. finestruc. par feu bleaude
le central. Carcaus, la mer.

Il est noté que le projet primitif a été
considérablement diminué.

Les autres travaux de Jorries se poursuivent
quant aux lieux couronnes, plutôt que
l'indivision, la couronne a accepté le principe
des embouchements et capital concernant la
part venant à la section de Jean —

D'accord avec M^{re} Maire, M^r le gardi sera
chargé d'encadrer le manoir du campign.
25^e par feu et par tente, pour grandes installations
suivant grandes.

L'Association accorde 10% pour frais
d'encadrement.

L'Association accorde une augmentation
de 1.000 mensuel à l'ouvrier de l'Association
ses appointements sont de 16.000. a date
du 1^{er} Mai 190.

L'Association accorde à son personnel,
tous bons augmentations qui pourront être
notés par le Parlement —

A la demande du Directeur Syndic, l'Assemblée
a voté à l'unanimité des félicitations à M. Marand
pour son travail, une gratification comme l'année
précédente égale à 1/13. lui sera allouée puis sur
la fonds libres de l'Association

Clavel

Procès Verbal. Assemblée
du 26 Mars 1951

Séance ouverte à 18^h30 sous la présidence de
M. Larode, à l'Hotel de la Forêt
100 membres représentant 640 voix. Le
quorum n'étant pas atteint une Assemblée
sera convoquée pour le Dimanche de la Pentecôte
le 13 Mai à 16^h Hotel de la Forêt.

Procès Verbal - Assemblée Générale des
15 mai 1951 - 2^e convocation -

Sur convocation de la Presse, Co présente
à l'Hôtel de la Tour, Pierre ouverte à 14^h 30 par
M^r Carode Directeur Syndicat -

Lecture du Procès Verbal de l'Assemblée
du 4 juin 1950, lequel est adopté sans modification.
Monsieur Claret présente pendant le tracé de la
fosse commune et explique pourquoi la limite
naturelle des bords du canal n'a pu être retenue.

Monsieur Carode fait l'éloge de Monsieur
Pierre Campagne, syndic, décide pendant l'année,
Monsieur Claret s'associe aux souhaits du Président
et demande que soit donnée une mission de réfection.

Budget - Après augmentation légère de taxes le
budget présente en recettes et en dépenses le
somme de 359.000^{fr}. Le Président remercie
particulièrement M^r Carode pour sa vigilance
et le remercie Harot pour le bon travail
qu'il a accompli -

Marché Couverts à Lacanau Déclaré - Avis favorable est donné
à Monsieur Robert Manier pour la nouvelle
construction; on suppose qu'il prendra toutes les mesures
d'hygiène et d'urbanisme requises pour ces nouvelles
habitations -

Liaison Bx - Lacanau O - Sera question posée par M^r Carode
au sujet de la ligne d'autobus, Monsieur Claret pense
que cette liaison devrait être effectuée pendant l'été,
il en profite pour rappeler que le Chemin de Fer
Économique est failli de faire suite aux travaux de
dernier Session du Conseil Général -

M^r Gardi ouvre l'écrit sur le nom à donner à la Place de la gare ; après l'intervention de M^r Jean Claret Telsou et Fabu, le vote est décidé -

M^rie en Commun - M^r Claret fait passer que une Commune et l'impôt doit être nommée, le fait d'en partie ne peuvent être à la charge de la Commune de naissance en Commun mais doivent être supportés tout au moins dans l'immédiat par la Commune de Talarau.

Entretien des ruelles - Le Syndicat a versé en décembre la somme de 35.000 francs pour remettre en état le Troisième esplanade, le Truic a été fait - Pour M. Claret, il faut rejeter le vote à la mer, mais une autorisation spéciale est nécessaire - Actuellement le déplacement d'un entrepreneur retarder le déchargement des matériaux de la Plage, le délai accordé expire le 17 mai, pour cette date le Truic sera en état de régie -

Le vote qui envahit par à par la Chapelle est dû en partie au non entretien de la place ; intervention de M^r Jean Claret qui broie un Tableau alarmant de l'envahissement des ruelles -

Elagage des arbres - Le réajustement franc a été fait à condition que l'équipe d'elagage soit accompagnée d'un permis de démolition accréditée -

Adduction d'eau potable - Subvention à la vente de Truic - Electricité - Bains de Truic importants pendant l'été et au cours de l'été ; de Truic en cours et de projets permettent de penser à une amélioration d'ici quelques temps -

Panonceaux de Signalisation - M^r Jean Claret demande que des panonceaux de signalisation soient posés dans la Vallée de Bordeaux, indiquant l'existence à prendre pour se rendre à l'océan ; une demande doit être adressée à ces effets à M^r L. M^r de Bordeaux -

Rennouvellement des Syndics - M^{onsieur} Lucien Leveque et
 son délégué qui ils ne se représentent pas, ils renouvellent
 l'assemblée de leur avoir fait confiance pendant le temps
 de leur gestion. M^{onsieur} Langagne Pierre étant décédé,
 il est demandé à son fils Robert de vouloir bien le
 remplacer; M^{onsieur} Baguet est démissionnaire en raison de
 son grand âge -

Sont présents et élus - M^{onsieur} Robert Langagne
 M^{onsieur} Dr Amour Leveque
 M^{onsieur} Charles Scour -
 M^{onsieur} Walter Paul
 M^{onsieur} Fabre Emile -

L'ordre du jour étant épuisé, le séance est levée
 à 17 heures -

M^{onsieur} Langagne

Procès Verbal Assemblée g^e

du 15 Avril 1951 - 15^e mai 1952

Séance ouverte à 14^h sur la Présidence de
Monsieur Arrou-Laujac à l'Hôtel de la Tour.

125 Membres représentant 645 vva - Le quorum n'est pas
parvenu une deuxième assemblée sera convoquée le
dimanche de la Pentecôte 1^{er} juin -



Procès Verbal - Assemblée Générale Ordinaire
1^{er} juin 1952 - 2^e Convocation -

Sur convocation de la page, 25 présents
salle de l'Hôtel de la Tour; Séance ouverte à 14 heures
par le Docteur Arrou-Laujac Directeur Syndic -

Monsieur Claret adjoint au maire pour
Lacanau Océan, assiste à cette réunion -

- Lecture du procès verbal de la réunion du
13 mai 51 adopté sans modification -

- Budget: le Président donne le compte rendu
des recettes et des dépenses de l'année 1951; ce compte est approuvé
par l'Assemblée -

- Mise en Commune: Monsieur Claret fait le
point de la situation actuelle et donne lecture de lettres
qui ont été échangées avec la Préfecture et divers organismes.
Il commente surtout l'attente de résultats du recen-
sement cadastral ce qui permettra d'éviter les frais liés élevés
d'une expertise. ???

- Entièrement débatté, lutte contre la saub.
Monsieur Claret explique qu'une subvention importante
a été accordée par le Conseil Général, elle permettra d'entretenir les

nettoyer le boulevard de la place ou de la rue - Le
 me - Le Président expose les Travaux qui ont été
 exécutés sur la dalle, dans la partie Nord du lotissement
 pour retarder l'envahissement de la chapelle et des
 propriétés adjacentes. Les Travaux ont été entrepris
 avec l'aide de la Commune de Lacanau et une
 participation de 25.000 francs de la Société Immobilière;
 la situation n'en demeure pas moins très alarmante,
 l'Association fera ce qui elle pourra pour protéger les
 propriétaires, mais il ne lui appartient pas d'assurer
 la fixation et l'entretien de murs qui ne lui appartiennent
 pas, les mesures prises sont simplement de mesures
 et d'extrême urgence.

- Adduction d'eau - Lecture d'une lettre
 de la Société Immobilière, faisant connaître que
 le déroulement des Travaux d'adduction (station
 de pompage et distribution) est subordonné à la
 réponse de Tenain.

- Entièrement des goudons - M. M. nous
 M. M. de Lacanau nous a fait savoir qu'une bonne
 automobile effectuerait ce travail. Le dépôt des
 ordres se fera en dehors de Lacanau Occidental.

- Travaux de Voirie - Les allées Pierre Orbal
 sont en voie de réaménagement; cette année, la
 Commune a pris en charge trois routes et les deux
 places principales; il reste encore à l'Association neuf
 kilomètres de chemins à entretenir. L'Assemblée décide
 la construction de puits perdus sur Bernard Lefort
 pour faciliter l'écoulement de l'eau de pluie.

Le Travail de M. M. M. notre cantonnier nous
 donne toute satisfaction, mais pour réduire un peu
 les charges, le Président demande à l'Assemblée si
 elle est d'avis, le cas échéant, de payer le cantonnier

à la Commune ; la réjane est favorable et Monieur
Waller invite pour que cette réjantise soit soigneusement
contrôlée.

- Election d'un Syndic - Le Président fait
connaître la démission de Monieur Waller comme Syndic -
Il remercie ce dernier d'avoir été à l'Assemblée Générale
et lui propose de reprendre sa place ; Monieur Waller
accepte et est élu à l'unanimité des membres présents.

P. J. Monier *(Signature)*

Procès verbal - Assemblée Générale
6 Avril 1953 -

Séance ouverte à 10^h 15 salle de l'Hotel de la forêt
par Monieur Arnon Cayrol Directeur Syndic -

Monieur Liéne Carrière Maire de Cacanau et Monieur
Séverin Claret adjoint spécial à Cacanau assistent à la
réunion - Le Président remercie brièvement les représentants
de la municipalité, et donne la parole à Monieur le Maire de Cacanau -

Refection des routes - Les routes déjà prises en charge par la
Commune seront goudronnées avant la saison ; l'adjudication des
Travaux doit avoir lieu le 16 avril -

Voie en charge des routes - La route du Lion Traversant les
deux Lotissements est jurée dans le domaine Communal. Monieur
Trelon et Carole font remarquer que cette voie était déjà prise en
charge, une controverse s'élève alors au sujet des voies classées les
années précédentes -

Enlèvement des sables Boulevard de la place - Les crédits
résultant de la subvention exceptionnelle accordée par le Conseil Général

ont été reportés ; ils permettront avec l'ajout donné par la Commune d'entourer de Travaux sur la dalle en bordure du boulevard.

Arrivée générale de l'Allée Pierre Ostal - Un projet de ligne électrique souterraine est actuellement à l'étude en vue de la suppression de poteaux anciens.

Entièrement de gazon. - Ce travail est actuellement effectué par une berge municipale, il semble avoir donné toute satisfaction au cours de la dernière saison. On demande à Monsieur le Maire de prolonger d'une quinzaine de jours en septembre le service d'été de la berge.

L'opinion de Monsieur le Maire ne donne lieu à aucune discussion complémentaire, mais indépendamment de questions traitées il est demandé qu'une permanence téléphonique soit assurée à la fête les jours fériés.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Sébastien Claret qui en sa qualité de Président de la Commission de mise en Commune fait le point de la situation et donne lecture de lettres échangées avec diverses Administrations. Pour aller de l'avant il est nécessaire que la révision du plan cadastral soit terminée.

La parole est alors donnée à Monsieur Étienne Baneau Syndic de l'Association qui trace un Tableau de Travaux exécutés par le Syndicat. L'entretien de la dalle a été assuré par des plantations de gombes et de Travaux de couverture, ils seront repris cet automne ; les chemins de l'Association ont été entretenus dans la mesure des moyens financiers dont on dispose, indépendamment des rechargements en gravier, le goudronnage d'une partie de la rue gagnonnière s'effectuera pour cet été. Un projet de puits est actuellement à l'étude va être réalisé pour permettre le dégagement de cause pluviale.

Le Président souligne l'importance du Travail accompli par Monsieur Baneau et fait savoir que le déjeunement du lister de prisonniers donné à l'Assemblée actuelle 985 voix sur un

Total de 1952; le quorum est atteint, l'Assemblée se réunit de ce
vœux. Lecture est alors faite du procès verbal de l'Assemblée
Générale de 1952 lequel est adopté sans discussion à l'unanimité -

Budget du Syndicat -	Reliquat de l'exercice 1951 -	191.980.
	Recettes 1952	451.986.
	Total	660.915
	Dépenses	399.929.
	Reliquat à porter au budget 1953 -	262.986.

Eau. - Le Président donne lecture d'une lettre de M. Marcelles
Administrateur de la Société Immobilière au sujet de l'adduction d'eau;
des canalisations sont en place jusqu'à l'Hotel de l'Etoile d'Argent par
la rue Emile Faurière; le château d'eau n'a pas encore reçu d'enduit
intérieur, sa mise en charge est fonction de demandes de branchements
des propriétaires pour permettre un débit suffisant et éviter ainsi la stagnation
de l'eau. Le réseau a été fixé à 1500^m par mètre de façade avec
aménagement pour le terrain d'angle comportant un périmètre important
par rapport à leur surface. Le pui du branchement sera de 60.00 francs environ.

Camping - Le camping a rapporté un peu plus de cent mille francs
à l'Association pendant la saison d'été 1952; des WC neufs et une pompe
seront mis en place pour la prochaine saison.

Election - Deux places sont vacantes au sein du Comité du
Syndicat; M. Brun Marcelles sortant ne se représente pas, M. Barreau
Etienné syndic sortant se représente, M. Calande est candidat
M. Barreau et Calande sont élus syndic à l'unanimité de
membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée,
la séance est levée à 18 heures -

P. Brun (aup)

- Assemblée Générale - 19/4/54. -

Séance ouverte à 10^h 30 par le Docteur Armon Lavigne Président de l'Association; sont présents: Mornieu Lavigne Maire de Lacanau, Mornieu Claret, Campagne, Barreau, Waller, Soland, Soudani, Vignau.

Le Président souligne l'importance de cette réunion pour laquelle chaque propriétaire a été convoqué par une lettre circulaire; la suppression des chemins de fer B&L Lacanau Océan risque d'avoir de graves conséquences sur la vie touristique et économique de la station; le Président donne lecture d'une pétition que chaque propriétaire pourra signer au cours de la réunion; les Termes de rédaction de cette pétition sont adoptés à l'unanimité.

Mornieu Lavigne Maire de Lacanau donne des détails sur la suppression éventuelle des chemins de fer, et fait un exposé de préjudice que cette décision risque de causer; il insiste pour que tout le monde fasse bloc auprès du Comité Général et trace un tableau des démarches que lui-même a faites dans ce sens.

Parlant des routes Mornieu le Maire fait savoir qu'un accord est intervenu le 26 février 1954 entre les syndicats des propriétaires et la municipalité; Tous les travaux sont pris en charge au fur et à mesure de leur remise en état. Mornieu Lavigne indique ensuite les améliorations qui ont été ou qui vont être apportées à Lacanau Océan: entretien et nivellement de la dune littorale en face du boulevard de la plage, goudronnage des voies déjà prises en charge, éclairage des allées Orval, plantation d'arbres, élargissement de la voie principale et réparation du bordure de Trottoirs après le passage à niveau.

Le Président remercie Mornieu le Maire pour son exposé et pour les réalisations faites à Lacanau Océan, et donne la parole à Mornieu Duriedat Maire de Saint Médard présent à cette réunion et qui lui aussi est intéressé par la suppression éventuelle des chemins de fer.

Mornieu Duriedat regrette qu'on ne l'ait pas associé

aux diverses démarches déjà entreprises et s'élève contre les affirmations de certaines personnes qui prétendent qu'il serait favorable à cette décision. Il donne des chiffres sur le déficit actuel du chemin de fer et envisage les solutions qui pourraient être apportées par le Conseil général. M. Laragne fait une mise au point à propos de l'exposé de M. Jansidas et explique la différence qui existe entre la ancienne subvention et la nouvelle; il ajoute que le Trésor du chemin de fer Lacanau-Vielle → Lacanau Océan dépend de la Société Immobilière et qu'une convention a été passée entre la Commune et la dite société, selon laquelle Lacanau deviendrait propriétaire de toute la voie et constructions de ce parcours en 1975.

Après un échange de vues entre M. Jansidas et M. Laragne toujours à propos du chemin de fer, la parole est donnée à M. Wallès qui expose quelle sont à son point de vue les causes du déficit de l'Economique, et se demande par ailleurs si les autocars accepteraient les billets de congés payés.

La parole est ensuite donnée à M. Claret pour un exposé sur la mise en commune de Lacanau Océan, il explique que rien ne pourra être fait avant l'établissement définitif du nouveau cadastre et que celui-ci 'Termini', il se propose de réunir les propriétaires de Lacanau Océan afin de connaître de nouveau leur opinion. La parole est alors donnée à M. Carole qui exprime son étonnement, car d'après lui l'estimation de biens communaux pourrait être faite sans attendre la constitution du nouveau cadastre.

M. Panau fait ensuite un exposé de Travaux qui ont été exécutés par le linéation; de plus, ont été construits, ils donnent toute satisfaction, 7 ou 8 autres sont nécessaires, et seront prochainement réalisés; leur coût total est de 350 v. environ. Il demande que le garde champêtre use de son autorité pour faire respecter la propriété des routes et de leurs abords, ainsi que pour défendre les arrosements des véhicules sur la Trottoir.

Le Président donne alors lecture du procès verbal de

L'Assemblée générale de 1953, le nuit ont adopté sans discussion et l'unanimité des membres présents -

Budget: Revenus de l'ex ^{te} 1952 :	262.986 -
Recette de 1953 :	494.933
Total :	<u>757.919</u>
Dépense de 1953 :	561.765 -
Requis à faire au budget 1953 :	196.154 -

Le Président fait savoir que les syndics sont d'accord pour élève le taux de cotisation : elle seront doublés pour la propriété bâtie et triplés pour la non bâtie, - ces augmentations permettront d'avoir un budget annuel de 700 000 environ ce qui permettra de remettre progressivement les routes en état, étant entendu que ces derniers seront pris en charge au moins par la commune. Le coût de réparation des routes devant être évalué entre 400 000 et 600 000 - Le kilomètre, l'Association de propriétaires feraient se libérer de cette charge en huit ans. L'Assemblée unanime accepte ces augmentations et ce projet.

Le Président fait savoir que des pourparlers sont actuellement engagés avec l'Administration des Eaux et Forêts, en raison du préjudice causé aux routes de l'Association par le passage de camions transportant du bois venant de la forêt domaniale.

Camping 1953 - Les recettes ont été bien inférieures à celles enregistrées en 1952; le Président remercie Monsieur Walter qui bénévolement a fabriqué des cabines WC démontables pour le terrain de camping.

Elections pour le renouvellement de quatre membres du bureau: Monsieur Trabu, Boy, Dubernet Jean et Arnaud Cazac sont élus.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée par les membres présents, le séance est levée à 12^h 15 -

Quorum ? ?

Assemblée Générale du Syndicat des Propriétaires
du 11 Avril 1933 à 10 heures

Etaient présents M^{rs} Laujac Président M. Lasergne Maire
de Lacanau, Guichard, Dubernet, Nallet, Campagne
Barreau, Lalande. Le quorum étant obtenu la séance
est ouverte par le Président M^r le Docteur Arnoux Laujac
qui annonce qu'il se voit dans l'obligation de remettre
sa démission du fait qu'il n'est plus propriétaire à
Lacanau-Océan. M. Barreau prend la Présidence
et déclare que le Compte Administratif fait ressortir un
excédent de recettes de 210.000 frs. Le Budget primitif
n'étant pas établi, il sera fait diligence, il ressort
d'après les rôles qu'il s'élèvera environ à la somme
de 678.000 frs. -

Remise en état des chemins - Pour les avenues et chemins
remis en état par les soins du Président Laujac M^r
le Maire donne l'affirmation que ces dits chemins seront
pris en charge par la Municipalité; M^r l'Ingénieur des
Ponts et Chaussées devant sous peu faire signer l'avenant
d'acceptation. Le Commissaire enquêteur chargé de la Commission
de Comodo et Incommodo sera désigné à la suite. Le
total des dits chemins étant de 733 mètres linéaires.

Travaux du B^d de la Plage - Il est ensuite fait état des
travaux très importants que la Municipalité a fait exécuter
pour la remise en état du boulevard de la Plage qui
s'était complètement ensablé par suite de plusieurs tempêtes
successives M^r le Maire fait connaître qu'il pense cette
année pouvoir faire exécuter les travaux de protection en
temps utile pour éviter un pareil cataclysme. -

Eclairage Public - Egalement travaux très importants
des Allées Ortal. Le Syndicat demande que ce mode
d'éclairage soit continué vers le passage à niveau
et le long du boulevard de la Plage qui possède

un éclairage plus que sommaire. — Il serait nécessaire qu'une installation, pour la période estivale, de propriétés éclairant l'accès de la plage face au grand escalier soit mise en fonction dès les premiers beaux jours. Ce grand escalier qui a été réparé et agrandi est invisible du boulevard de la Plage. De toute urgence il y a lieu de procéder à la mise en état du réseau public qui est vraiment defectueux et poraque de nombreuses réclamations de Propriétaires. —

Il est demandé que les caillebotis soient fixés et continués jusqu'à la limite de la dune afin de faciliter l'accès de la plage aux personnes âgées.

Ensuite M. Barreau donne tous renseignements concernant les travaux des puisards, faisant remarquer toutefois que le coût élevé de chaque puisard ne permet pas d'entreprendre ces travaux momentanément.

Pour l'entretien efficace des Allées Cortal il est demandé à M. le Maire de bien vouloir faire remarquer au cantonnier départemental qu'il y a lieu d'enlever le sable et non point de le relever sur les trottoirs. —

En raison de la grande affluence de la saison et vu l'augmentation des voitures automobiles, le Syndicat prie M. le Maire de faire le nécessaire auprès de la Gendarmerie afin d'établir comme dans le passé, un poste à demeure afin que les embouteillages soient en partie supprimés et que la canalisation des véhicules soit sous la direction des représentants de la Gendarmerie. —

Les Régies Syndicales d'Électricité du Médoc demandent qu'une délibération soit prise afin de permettre à leur personnel l'accès des propriétés pour l'élagage des arbres qui sont en partie responsables des courts circuits. A l'unanimité toutefois les arbres ^{abattus ou élagués} devront être laissés sur la propriété. —

Monsieur Brun pose ensuite la toujours si épineuse question de la mise en Commune. Le Président de la Commission Syndicale étant absent, M. Durrien membre de cette Commission déclare que le Dossier est entre les mains du Président sans donner aucune explication. Monsieur le Maire fait connaître qu'il a le plaisir d'informer l'Assemblée, que la révision cadastrale étant maintenant terminée il va être procédé rapidement à l'évaluation des parcelles de la propriété communale pour le partage des biens et sur une interpellation demandant un délai approximatif M. le Maire répond environ 6 mois. Sur les nouvelles réglementations concernant la loi de 1884 il sera demandé le partage au prorata des Impôts payés par les parties en présence. A l'unanimité.

Adduction d'eau — aucun renseignement précis ne peut être fourni quant à l'adduction d'eau. Les premiers travaux étant entrepris, la Société pense pouvoir augmenter le réseau, suivant les possibilités consécutives aux pentes des terrains. —

Deux nouveaux membres sont élus en remplacement d'un renouvelable et du Président M. Arnou-Laujac démissionnaire ce sont: Monsieur Laroche et Madame Gardot. Aucune autre question n'étant posée la séance est levée à 12 H 30.

Le Président, démissionnaire
Docteur Arnou-Laujac

Le Président, élu
Barrois

Assemblée Générale

3 Avril 1926 - Solesmes

Étaient présents M^{rs} le Maire de Lucanau-Médoc
Larodé Président, Campagne, Dubernet, Lalaude,
Guichané, Nallet, M^{me} Cardot.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président
déclare l'Assemblée valablement constituée.

M. Larodé ouvre la séance en évoquant le
décès accidentel de M. Danès syndic et demandant
à son intention une minute de silence.

Compte - M. le Président fait savoir à l'Assemblée que le
rendu budget primitif s'élève à la somme de 725.000 frs
financiers quant au budget additionnel, le compte adminis-
tratif ne nous étant pas encore parvenu, l'on
peut se baser malgré tout sur une somme d'environ
500.000 frs. -

Cautonnier - Vu les nombreux travaux d'entretien à exécuter
sur les Arènes propriété de l'Association il a été
convenu en commission et sur la proposition de M.
Nallet syndic de nommer M. Gallais Audré cau-
tonnier de l'Association. Il devra assurer la
propreté et le bon état des Arènes, travail assez
considérable vu l'étendue du réseau et son état
actuel.

Réfection
des chemins - Également afin de permettre une mise en
état conforme aux obligations des Ponts et Chaussées
nous proposons que M. Massé Ingénieur Vicinal, soit
chargé de ce travail d'extrême urgence. Le
Président donne lecture de la délibération à
adresser à M. le Préfet pour obtenir le concours
permanent du service ordinaire des Ponts et
Chaussées, pour assurer la gestion de la voirie

urbaine dont il a la charge. D'autre part, Monsieur Lalande Syndic, veut bien se charger des menus travaux de réfection et d'entièrement des tables avec le concours des Ouvriers nécessaires et si besoin est du Camion de l'Association -

Mise en - Le Président fait connaître que de nouvelles élections concernant la Commission Syndicale Commune pour la mise en Commune de Lacanau - Océan et du Huga sont prévues dans un laps de temps assez rapproché. Le Président espère que pour l'Assemblée Générale du Syndicat d'Initiative du 10 Mai prochain il pourra donner date et renseignements nécessaires. -

Cinquantenaire - D'accord avec le Syndicat d'Initiative, de l'Association Syndicale des Propriétaires envisage Lacanau Océan - pour les 4 et 5 Août prochains, de grandes manifestations commémoratives qui sont déjà en préparation. Que Commission s'occupe activement de faire célébrer le 50^{ème} anniversaire de notre Station avec éclat. Vu les frais qui seront engagés un appel est adressé aux Propriétaires et aux Commerçants. L'Assemblée à l'unanimité autorise le Président à subventionner le Comité Spécial -

Casino - La question reste entière, aucune solution n'étant envisagée pour le moment et malgré les différentes démarches aucune affirmation ne peut être donnée.

Travaux à nos frais - Il s'avère nécessaire et urgent de remettre en état, l'encoignure « Allée Cortal et B^d de la Plage » les travaux devront être terminés pour la Pentecôte. Le Président s'occupera personnellement de contacter le personnel nécessaire avec le concours de M. Lalande, Syndic.

Parking - Une grosse amélioration, sur les Allées Cortal, devant être exécutée concernant la construction d'un parking, avec emplacement des roitures. L'Association des Propriétaires remercie la Municipalité pour ces importants travaux.

Société Économique - Monsieur le Directeur de la S^{te} Économique devant les embouteillages causés par la grande affluence des estivants a promis à M. le Président que, pour le début de la saison, une gare routière serait créée pour les Cars.

Accès à la plage - Il est rappelé la demande de l'année précédente au sujet des caillebotis, espérons que cette saison verra l'installation complète de ces planches permettant aux usagers un accès plus facile de notre plage.

Adduction d'eau potable - M. le Président fait connaître qu'il a eu une entrevue avec M. Michotte, Directeur général des Régies d'Électricité de la Gironde, ce dernier lui a confirmé qu'en effet les Régies Syndicales d'Électricité prennent en charge le fonctionnement de certaines Sociétés d'adduction d'eau potable, mais seulement celles qui sont déjà mises en service, ce qui n'est pas le cas du lotissement de la Société Immobilière, il a promis toutefois qu'une étude pourra être faite, mais sans engagement de ses services.

Éclairage public - On nous fait espérer une extension de l'éclairage public, similaire aux Allées Cortal en prolongement sur l'Avenue de la Gare et sur le Boulevard de la Plage. Le réseau actuel étant de plus en plus déficient, les transformateurs nécessaires

seront mis en service et l'éclairage des
rues complètement révisé.

Eglise — Un appel de fonds étant adressé par l'Arche-
vêché pour financer la construction d'édifices
religieux (à la condition que les groupements
intéressés puissent rendre à l'Association
diocésaine - Notaire n° de la Barre -
les terrains nécessaires pour leur construction.
L'Association Syndicale des Propriétaires,
après examen, penserait pouvoir envisager
la construction sur la place dite « de la
Libération » la question devant être mise
à l'étude ; d'ores et déjà l'Assemblée
entière moins 7 voix donne son avis favorable.

Election — M. Vigneau démissionnaire est remplacé par
du 1/3 sortant M. Sequeyte qui lui succède à la Sté Immo-
bilière, les Syndics sortants sont réélus à
l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre
question n'étant posée, la séance est levée
à 12 H 1/2. —

Le Président,

M. Farode

Assemblée Générale du Syndicat des Propriétaires
Le 22 Avril 1927 à l'Hôtel de la Forêt

Sous la Présidence de Monsieur Carodé
Président de l'Association assisté
des Syndics : Madame Cardot, M^{rs} Campagne,
Nallet, Lalande, Dubernet, Guichard,
en présence de Monsieur Lavergne Maire de Lacanau
et de Monsieur Maluyran, Président du Syndicat Mathis.

Monsieur le Président ouvre la séance à 4 heures.
En raison de l'assistance très nombreuse le
quorum est atteint très facilement. Après lecture
du Procès-Verbal de la dernière Assemblée, qui
est adopté à l'unanimité Monsieur le Président
aborde les questions financières.

Budget et Travaux - Monsieur le Président indique que le Budget
primitif (1927) auquel s'ajoute un reliquat de
1926 annonce un total de 4.100.000 francs
chiffre qui semble élevé, mais le travail effectué
sur les routes, sous la surveillance de Monsieur
Lalande syndic, est considérable et nous devons
le remercier de son dévouement. Monsieur
Massé, Ingénieur vicinal qui a dirigé les gros
travaux exécutés par les services des Ponts et
Chaussées a droit lui aussi à tous nos remer-
ciements pour sa compréhension et la maîtrise
avec laquelle il a conduit à bien ce travail
assez ingrat. Monsieur le Président fait con-
naître que cette année le travail sera beaucoup
moins conséquent du fait que les gros travaux
ont investi la presque totalité des fonds de
l'Association. En conséquence Monsieur le

Président demande à Monsieur le Maire de vouloir bien réserver un crédit assez large pour les routes de Lacanau - Océan faisant remarquer la nécessité de déléguer un cantonnier à demeure pour l'entretien des routes dont la Commune a la charge. Monsieur le Maire acquiesce. Un Propriétaire Monsieur Bouchez fait alors l'éloge de Monsieur Gallais cantonnier de l'Association et il se fait l'interprète de tous les Propriétaires pour demander à l'Assemblée une gratification en récompense de son travail. Accepté à l'unanimité.

Syndics - Monsieur le Président procède au renouvellement des Syndics. M^{rs} Guichard ^{Baryeux} et Lalande se représentant sont élus à l'unanimité.

Transports - Plusieurs Propriétaires émettent des suggestions dont la plus souhaitée est la correspondance de la ligne Lacanau - Océan - Bordeaux avec les grandes lignes de la S.N.C.F. et notamment pour le train de Paris qui arrive à Bordeaux 4^h 30 à 18h 26, le dernier car partant de la gare St Louis à 18h oblige les Estivants à séjourner une nuit à Bordeaux, après la journée entière de voyage.

Un Propriétaire Monsieur Chataud demande que l'on adresse une pétition au Comité de grâce faisant mention de toutes les revendications. Monsieur Hallet est de cet avis. Monsieur Lalande demande que les autocars soient ouverts une demi-heure avant le départ ainsi que la distribution des billets en tant que tête de ligne.

Fêtes - Monsieur le Président parle ensuite des fêtes qui se sont déroulées avec un plein succès à l'occasion du Cinquantenaire de Lacanau - Océan, il félicite chaleureusement tous les

Membres de la Commission des Fêtes du Syndicat d'Initiative qui se sont dévoués pour la réussite de cette grande manifestation; il indique que cette Commission sera désormais autonome sous le titre de Comité des Fêtes de Lacanau-Océan.

Mise en Commune — Monsieur le Président met l'Assemblée au courant des travaux de la Commission Syndicale, il souligne l'accord de cette dernière avec la Municipalité, puisque n'étant pas revenue sur les décisions prises précédemment. Il annonce que Monsieur Duverger Ex-Conservateur des Eaux et Forêts, Expert près des Tribunaux, qui a été chargé par la Commission Syndicale d'établir le calcul des valeurs de la Propriété Forestière Communale, qui est la base fondamentale du Dossier de Séparation, a terminé le relevé des matrices cadastrales, il lui faut maintenant visiter les parcelles forestières afin d'en déterminer la valeur. Pour ces visites, il est nécessaire qu'il soit accompagné par une personne connaissant parfaitement l'emplacement des parcelles précitées. Monsieur le Maire a désigné le garde-champêtre de Lacanau-Médoc à cet effet. Monsieur le Président demande à Monsieur le Maire de vouloir bien prendre en considération, les dates qui lui seront soumises par M. Duverger. Monsieur le Maire promet de hâter, par tous les moyens, l'évaluation des Biens Communaux et indique qu'il écrira dans ce sens à M. Duverger. Monsieur le Président remercie Monsieur le Maire pour sa parfaite compréhension. Puis Monsieur le Maire souligne que le Conseil Municipal et

141

La Commission Syndicale sont bien d'accord pour le partage qui sera fait selon la loi, la justice et l'équité.

Adduction d'eau et - Monsieur Arramon demande la parole et revient dit-il sur un sujet qu'il soulève invariablement à chaque Assemblée. Il

Lotissement - insiste sur le fait qu'à son point de vue l'évolution de Lacanau - Océan est stoppée par le manque d'eau courante dont est privée la Station, condition essentielle au bien-être des Habitants et si demandée par les Estivants lors des locations saisonnières. Il demande à Monsieur le Maire si cette situation critique doit se prolonger indéfiniment. Monsieur le Maire répond qu'en accord avec son Conseil Municipal il a étudié la question et informe l'Assemblée qu'il pense qu'elle va être solutionnée rapidement, car il a contacté à ce sujet un groupe financier dont M. Jourde est le représentant et qu'il doit avoir une réponse le 14 Mai prochain, il serait alors en possession des fonds nécessaires pour financer les travaux concernant l'adduction d'eau. -

D'autre part, Monsieur le Maire annonce que le Conseil Municipal a décidé l'achat du Lotissement de la St^e Immobilière et donne des détails des démarches, il fait part notamment d'une lettre toute récente du 16 Avril 1957 concernant toujours la question de l'eau et fait remarquer que, du fait de cet achat, la Municipalité se substituera au Lotisseur d'une façon normale et se chargera elle-même des

travaux d'adduction d'eau. Il conclut en disant que le maximum sera fait et il affirme une fois de plus que l'aide de la Municipalité de Lacanau-Médoc est entièrement acquise à Lacanau-Océan pour sa plus grande prospérité. Monsieur le Maire des ces bonnes promesses est très applaudi. Aucune autre question n'étant soulevée Monsieur le Président lève la séance à 11 heures 30.

Le Président

Eglise — Monsieur le Maire annonce au sujet de (voir plus haut) l'Eglise que la Municipalité a décidé de l'emplacement de la future Eglise qui se situera au Champ de Foire. Monsieur le Président pense que lorsque le projet d'édification sera sur le point d'aboutir, il y aura lieu de prendre l'avis de la Population.

Le Président
R. Larodé

R. Larodé

Assemblée Générale de l'Association Syndicale
Autorisée des Propriétaires de Lacanau Occidental
de la Société Immobilière
Le 7 Avril 1958 à l'Hotel de l'Etoile d'Or

Sous la Présidence de Monsieur Carodé Président
Étaient présents Messieurs Campagne Adjoint Spécial, les
Syndics M^{rs} Dubernet, Guichané, Nallet, Lalande,
Sequeyete, Madame Gardet, Monsieur Malayan
Président du Syndicat des Propriétaires Lotissement Mathéo

L'assistance étant très nombreuse, le quorum est atteint et
M. le Président ouvre la séance à 10 H 1/2, il donne
lecture du P.V. de la dernière Assemblée qui est
adopté à l'unanimité, il procède ensuite au compte
rendu des questions financières.

- Budget — Le budget primitif de 1958 augmenté d'un reliquat de 1957 donne un total de : 1.315.000 fr.
- Vicinalité et travaux — Les apports très importants de grève ont été répandus sur les routes de l'Association aux endroits les plus éprouvés, par les soins de notre cantonnier. Les Arènes prises en charge par la Commune, n'ont eu que rarement la visite du Cantonnier dont nous avons demandé le séjour permanent. Il en fut d'ailleurs de même pour la benne municipale qui fit de rares apparitions à l'Occian, bien que l'enlèvement des sables apportés par les tempêtes sur nos routes nécessite un travail qui ne peut être fait utilement avec une simple brochette. Espérons que nous aurons plus de chance cette année. Monsieur Lalande Syndic accepte de se charger bénévolement de la benne tenue du réseau

revenir de l'Association, ce dont nous le remercions.

Gravage
d'une
Place par
la Municipalité

— A la suite d'une demande d'installation du Grand Cirque Bouffon à Lacanau-Cézac M^{rs} Campagne Adjoint et Fayard Conseiller municipal se sont réunis avec M^{rs} Larodé Président de l'Association et M^{rs} Nallet et Calande Syndics, afin d'examiner l'emplacement le plus approprié. Ils se mirent d'accord pour le gravage de la Place dite du Foirail dont le nom d'ailleurs indique la destination. Cette Place d'une superficie de 3000 mètres convenant parfaitement au projet mis sur pied en respectant l'emplacement des quatre rues qui se trouvent sur cette place. Ces travaux coûteront environ 300.000 frs. M. le Président envoya une lettre de remerciements à la Municipalité.

Parking
1 mot rayé et
2 mots ajoutés

— Monsieur l'Adjoint nous fait part également d'un projet de parking qui doit être en partie réalisé pour le mois de Juin. Les fonds ont été votés en deux tranches de 3 millions ~~les deux~~ *

Camping

— M. le Président parle du camping qui a été en nette progression sur les années précédentes, des améliorations ayant été apportées par notre cantonnier : W. C. poubelles etc... et devant les services rendus par Monsieur Gallais le Président fait voter à mains levées la continuation de la Régie du Camping et comme les années précédentes fixe à 40% le montant de la rémunération.

Mise en Commune

— M. le Président informe l'Assemblée des travaux de la Commission Syndicale. M. Duverger Ex-Conservateur des Eaux et Forêts expert près des Tribunaux, pense avoir bientôt terminé ses travaux d'expertise des Biens

Communaux, en confirmation il est donné lecture de la lettre de M. Durverger en date du 3 Avril 1958. Sitôt terminée cette expertise sera adressée par ses soins à M. le Préfet et nous espérons que, muni de ces documents exacts, M. le Préfet pourra donner à notre requête la suite qu'elle comporte. Bien que nous déplorions aujourd'hui l'absence de Monsieur le Maire qui était en déplacement s'est excusé, nous rappelons avec confiance, les promesses qu'il nous fit lors de la dernière Assemblée du 22 Avril 1957, de hâter par tous les moyens, l'évaluation des Biens Communaux, disant qu'il écrirait dans ce sens à M. Durverger soulignant que le Conseil Municipal et la Commission Syndicale étaient bien d'accord pour le partage qui serait fait selon la loi la justice et l'équité et concluait en disant que le maximum serait fait et affirmait une fois de plus que l'aide de la Municipalité de Lacanau - Médoc était entièrement acquise à Lacanau - Océan pour sa plus grande prospérité. Sur ces paroles d'espoir M. le Maire avait été très applaudi et nul doute que si M. le Maire était présent il aurait renouvelé ces promesses.

Questions - M. Ballet demande une installation de lumière
diverses pour l'ensemble de la ville, il proteste énergi-
Eclairage - quement pour la facturation aux Clients de la
réfection des câbles électriques extérieurs disant
que ce procédé est contraire à la police d'abonne-
ment et que l'on doit refuser de payer.
M. Humbert élève lui aussi une protestation
au sujet d'une réparation urgente qu'il n'a pu
obtenir des préposés, il déclare être sans lumière
pour son séjour de vacances. Il enverra une

lettre recommandée avec accusé de réception aux Régies d'électricité. M. le Président demande à M. l'Edouard Campagne que l'éclairage de l'Arceau de la Gare se continue depuis les allées Ortal jusqu'au passage à niveau. M. Campagne répond que cela est à l'étude et qu'il est prévu pour le mois de Juin 14 lampadaires au néon sur ce parcours.

Transports — Un vote émis à la dernière Assemblée par de nombreux Propriétaires a reçu enfin satisfaction. En effet le dernier autocar partant de Bordeaux a été reculé de façon à permettre aux voyageurs venant de Paris par le train de 18 H 25 de gagner Lacanau Océan le soir même. Satisfaction a été donnée également pour la délivrance des bagages à l'arrivée du soir. Nous devons en remercier Madame Delvallée la jeune femme préposée à la gare de Lacanau Océan qui n'a pas ménagé sa peine pour le bien-être de tous.

Sté Immobilière — M. le Président informe l'Assemblée que la Sté Immobilière a procédé à une cession d'actions à de nouveaux Propriétaires. Elle devra pourvoir à l'installation et l'équipement du réseau d'alimentation en eau potable afin d'obtenir le déblocage de ses terrains.

Subvention — Une demande de subvention nous a été adressée par M. le Président du Comité des Fêtes. M. le Président demande à l'assistance de vouloir bien accorder cette subvention. Le Comité des Fêtes apportant tous ses efforts pour la réussite de son programme, comportant une grande variété de réjouissances à la grande joie des Estivants et nous devons le remercier pour son donnement. Voté à l'unanimité.

Election
du tiers
sortant

Aucune demande de candidature n'ayant été déposée et les membres sortants se représentant ils sont élus à l'unanimité. Ce sont M^{rs} Larodé, Nallet et Madame Gardet. L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée M. le Président lève la séance à 11 heures 45.

Le Président,
R. Larodé.
R. Larodé

Assemblée Générale du 30 Mars 1959
à 10 heures Hôtel de l'Etoile d'Or

Monsieur Larodé Président ouvre la séance à 10 H 45. Le quorum n'étant pas atteint une 2^e Assemblée sera convoquée le Dimanche de la Pentecôte 17 Mai à 20 heures 30 à l'Hôtel de l'Etoile d'Or à Lacanau - Océan.

Assemblée Générale 2^e Convocation 17 Mai 1959
à 20 heures 30. Hôtel de l'Etoile d'Or.

Séance ouverte à 20 H 45 par Monsieur Larodé Président Directeur Syndic. Monsieur le D^r A. Lafac adjoint Spécial est présent.

P. V. - Lecture est donnée du P. V. de la dernière Assemblée Générale qui est adopté sans modifications.

Budget — M. le Président annonce à l'Assemblée Générale que le budget primitif de 1958 auquel s'ajoute un reliquat de 1957 donne un total de 2.107.488 le budget est approuvé à l'unanimité.

Viabilité — M. le Président indique qu'à la demande des usagers de la rue Lieutenant Durand partant des Allées Cortal et de la rue Martial Pérot y faisant suite et aboutissant à la rue Gabriel Dupuy, de gros travaux sont envisagés. M. Lalande sera spécialement chargé de l'exécution de ces travaux qui comprendront également une protection contre les tables qui se déversent sur les dites rues et les rendent impraticables. M. Lalande devra s'adjoindre le personnel nécessaire afin de mener à bien cette entreprise. Nous le remercions pour son dévouement à l'Association.

Puisards — Des puisards sont prévus en différents points, ils seront établis par les soins du Cantonnier de l'Association.

Adduction d'eau — Les plans fournis par la S^{te} Immobilière concernant les tranches successives des travaux à effectuer sont acceptés, nous pouvons donc espérer en une prochaine réalisation. Toutefois M. le Président fait remarquer qu'à son avis, il serait peut-être préférable d'attendre la fin de la Saison pour le commencement de ces travaux (qui se feront certainement très vite) afin de ne pas bouleverser les Arènes pendant le séjour des Estivants.